Commune de SAULXURES-LES-BULGNEVILLE

Compte rendu de séance Séance du Jeudi 25 Novembre 2021

L' an 2021 et le Jeudi 25 Novembre 2021 à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,SALLE MOUGENOT sous la présidence de GLORIOT Sylvain Maire

<u>Présents</u>: M. GLORIOT Sylvain, Maire, Mmes: LOYAL Claire, PATARD Sandrine, Melle BRIGUÉ Coralie, MM: BOIVIN Richard, COLLIOT Sébastien, LOMON Michael, LOMON Michael

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SENGEL Danièle à M. GLORIOT Sylvain, M. GOLE Pascal à M. COLLIOT Sébastien

Absent(s): M. GAUTHIER Dimitri

A été nommé(e) secrétaire : Coralie BRIGUé

MARCHE CONSTRUCTION D'UNE MAISON ASSISTANTS MATERNELS réf : 2021058

Suite à l'ouverture des plis de l'appel d'offres pour le marché de travaux de construction du Maison d'Assistants Maternels, le Conseil Municipal enterine la commission d'ouverture des plis et décide de confier aux entreprises suivantes les travaux des divers lots :

- Lot n° 1 Terrassement/VRD/Gros-Oeuvre : Entreprise SIMOES pour

66 072.19 €

- Lot n° 2 Charpente/couverture/Ferblanterie : Entreprise VIGNOLA pour

28 895.34 €

- Lot n° 3 Platrerie/Isolation: Entreprise MALDEME pour

14 191.74 €

- Lot nn° 4 Electricité/Ventilation Entreprise KERN pour

11 445.93 €

- Lot n° 5 Plomberie/Sanitaire/Chauffage Entreprise MATHIS § PHILIPS pour 23 500.99 €

- Lot n° 6 Menuiseries Intérieure § Extérieure Entreprise MAIRE pour

22 962.00 €

- Lot n° 7 Enduits Extérieurs Entreprise S.D.B. pour

5 924.82 €

- Lot n° 8 Chape liquide/Faïence/RVT de sol Entreprise ROBEY pour

9 605.04 €

- Lot n° 9 Peinture Entreprise RICHARD pour 4 533.59 €

- Lot n° 10 Serrurerie Entreprise MOUGINOT pour

6 540.40 €

TOTAL des offres adjudicataires H.T. :193 672.04 €

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

MARCHE DE TRAVAUX DEMOLITION PARTIELLE, RECONSTRUCTION ET MODIFICATION DE 2 BATISSES POUR L'AMENAGEMENT DE DEUX LOGEMENTS - 26 GRANDE RUE réf : 2021062

Suite à l'ouverture des plis de l'appel d'offres pour le marché de travaux démolition partielle, reconstruction et modification de 2 bâtisses pour l'aménagement de deux logements - 26 grande rue, le Conseil Municipal enterine la commission d'ouverture des plis et décide de confier aux entreprises suivantes les travaux des divers lots :

- Lot n° 1 Démolition/Déconstruction :	Entreprise BARROIS pour	19 500.00 €
- Lot n° 2 Terrassement/VRD/Gros-Oeuvre :	Entreprise SIMOES pour	143 123.09 €
- Lot n° 4 Platrerie/Isolation :	Entreprise BACCHINI-PERRY pour	37 373.36 €
- Lot n° 5 Electricité/Ventilation :	Entreprise KERN pour	20 388.26 €
- Lot nn° 6 Pµlomberie/Sanitaire/Chauffage	Entreprise MATHIS ET PHILIPS pour	57 879.64 €
- Lot n° 7 Menuiseries intérieure et extérieur	Entreprise MAIRE pour	66 487.20 €
- Lot n° 8 Enduits extérieurs	Entreprise SDB pour	37 815.56 €
- Lot n° 9 Chape Liquide/Carrelage/Faience/Rvt de sol	Entreprise ROBEY pour	28 413.10 €
- Lot n° 10 : Peinture	Entreprise RICHARD pour	14 736.39 €

TOTAL des offres adjudicataires H.T. sans le lot n° 3 : 425 716.60 €

Le lot n° 3 étant infructeux 2 fois de suite, l'architecte va demander des devis à plusieurs entreprises.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

AMENAGEMENT GRANDE RUE ET RUE CANNELLE

réf: 2021063

Après présentation du dossier d'Armonie Environnement pour l'aménagement grande rue et rue cannelle d'un montant H.T. de 785 923.56 €

Le Conseil Municipal approuve ce dossier et décide de le déposer au titre de la Dotation d'Equipemet des Territoires Ruraux - D.E.T.R. auprès de Monsieur le Préfet des Vosges.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents nécessaires à cette demande.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

CREATION OU EXTENSION DE LA VIDEOPROTECTION SUR L'ESPACE PUBLIC réf : 2021064

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

ACCESSIBLITE AU LOTISSEMENT SYLVESTRE

réf : 2021065

Après lecture des différents devis reçus pour l'accessibilité du lotissement Sylvestre, le Conseil Municipal décide de choisir l'entreprise NICOLAS TP de VAUDONCOURT pour un montant global de 40 698 € H.T.

Les crédits sont prévus au budget lotissement.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents nécessaires.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

MOTION DU CENTRE DE GESTION DES VOSGES

réf : 2021066

CONSIDERANT:

- le rôle central de la secrétaire de mairie dans le maintien d'une continuité de service public dans les territoires ruaux,
- les tensions dans le recrutement des secrétaires de mairie au niveau national,
- le besoin de pourvoir les queques 200 départs en retraites dans cet emploi à l'horizon 2030 sur le territoire vosgien,
- les actions entreprises depuis 2015 par le Centre de Gestion et ses partenaires (CNFPT, POLE EMPLOI, CAPEMPLOI88) pour organiser des formations pratiques au métier de Secrétaire de Mairie, avec l'appui des mairies volontaires

CONSIDERANT:

- la mission de promotion de l'emploi public et de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences des Centre de gestion,
- la formation professionnelle comme levier incontournable pour faire la promotion de ce métier et qualifier un vivier à cet emploi,
- l'absence de parcours diplômant adapté aux spécificités de ce métier,

CONSIDERANT:

- le succès du dispositif de formation existant depuis 2018 dans les Voses financé par le CNFPT -sur fonds propres- et Pôle Emploi au moyen de l'Allocation Individuelle de Formation (A.I.F.).
- le refus de la direction territoriale de Pôle Emploi de maintenir ce financement, considéré comme dérogatoire au principe de marché public de la formation professionnelle,
- la volonté de la direciton de Pôle emploi de faire correspondre formation et embauche par un seul et même employeur,
- la remise en question par ce biais du principe de tutorat et de mentorat propre au dispositif existant et gage de son succès.

DEMANDE:

- l'adaptation des politiques publiques de l'emploi aux spécificités des collectivités territoriales rurales.
- le maintien du financement par Pôle emploi de la formation des secrétaires de mairie en sa forme existante, associant mentorat auprès de secrétaires qualifiées et formation théorique,
- la sécurisation sur le long terme de ce financement et sa généralisation à d'autres métiers de la territoriale,
- la possibilité de proposer plusieurs sessions de fomations par an pour le métier de secrétaire de mairie ou d'agent administraitf en mileu rural.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

DEMANDE DE SUBVENTIONS ASSOCIATIONS réf : 2021068

Suite aux demandes de subventions présentées, le Conseil Municipal décide d'octroyer :

- 150 € à l'AFM TELETHON
- 150 € à l'Association "le courage d'Antoine"

Les crédits seront prévus au budget primitif communal 2022.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE

réf : 2021067

Suite au prélèvement FPIC de 33 237 €, le Conseil Municipal décide d'inscrire ce crédit au chapitre 014 au compte 739223 du budget communal 2021

Cette somme est équilibré par le suréquilibre de la section de fonctionnement.

En mairie, le 01/12/2021 Le Maire Sylvain GLORIOT